



**Compte rendu de l'audience du 26 janvier 2017 auprès de Mme Carotti, IGEN
(en présence de Mr Jean Pascal DUMON, IGEN sciences et technologies du
vivant, de la santé et de la terre)**

Pour le SNES : Claudie Chalmin, Thierry Reygades

Points abordés :

- Enquête SNES / Épreuves : AI, épreuves terminales
- Rapport IGEN/IGAENR Bilan de la réforme de la voie technologique
- Post - bac
- Métier des enseignants de la voie technologique

Madame Carotti : Regrette de ne pas avoir pu nous recevoir plus tôt, reprend le courrier reçu et demande des précisions sur plusieurs points.

SNES : Moment propice puisque qu'il y a la publication du rapport des IGEN/IGAENR sur le bilan de la réforme de la voie technologique...Rappel du courrier envoyé en novembre 2016, rappel des demandes formulées par les enseignants STMS et Biologie Humaine lors de l'enquête menée par le SNES en 2015-2016 en ce qui concerne :

- les AI : L'absence de cadrage national de l'épreuve et la problématique de l'absence d'interdisciplinarité (rappel enquête : Près de 80 % des collègues signalent qu'ils ne font pas de travail interdisciplinaire en raison d'une absence nette de conditions le permettant (pas de coordination officielle, moyens horaires non détachés des disciplines, salles informatiques insuffisantes ou avec dysfonctionnements, ...))
- le PT : L'absence de cadrage national de l'épreuve ; les écarts entre les notes de conduite et les notes de soutenance, la place de la BPH, l'interaction avec l'organisation de l'enseignement du pôle méthodologie ne permettant pas de renforcer les concepts, de transposer les méthodes et outils indispensables à la construction d'une réflexion argumentée, l'absence de mise en activité pratique des élèves, le calendrier resserré de l'épreuve, les effectifs trop chargés, le manque de maturité, d'expérience et de connaissances acquises pour des élèves de Terminale.

Trois à quatre ans après ces nouvelles épreuves, les collègues sont de plus en plus en difficultés : Pour le PT, épreuve plus appréciée que celle antérieure, mais avec un lien de plus en plus difficile avec les organisations porteuses de projet, le contenu des axes pas toujours limpide et diffère d'une académie à une autre, le travail demandé aux élèves est conséquent et empiète sur le temps à consacrer aux autres épreuves. Le rapport IGEN/IGAENR portant sur le bilan de la réforme de la voie technologique confirme plusieurs de ces points¹. Les élèves ne redoublant plus depuis 2016 vont devoir être accompagnés autrement et avec plus de temps que nous n'avons pas. Ce n'est pas l'AP, dénoncé de toute part, qui remplira cette mission. Il y a un trouble manifeste chez les enseignants car ils perdent le sens de leur enseignement.

¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/49/7/2016-060_reforme_voie techno_673497.pdf p42

Nous attendons toujours un bilan de cette épreuve et nous souhaitons en tout état de cause un document national nous permettant de la cadrer de façon harmonisée (exemples actuels sur le terrain : grille interprétée validée à l'échelle nationale à minima, revues de projet pour le PT à officialiser, bilan des grilles numériques dans leur exploitation, en tout état de cause à simplifier (AI et/ou PT) et validation à l'échelle nationale...).

Mr Dumon : Le rapport est intéressant. L'intérêt aujourd'hui est de s'en saisir (tous niveaux de l'Administration) pour la voie technologique...En charge de la filière STL, je découvre des élèves s'inscrivant en ST2S volontaires, motivés, avec une orientation construite... L'épreuve projet était peut-être (faisant référence au début de l'épreuve projet STL) réalisée avec trop d'ambition (niveau des projets) ...

SNES : Les types de projets à analyser ou à concevoir ont été, en général, très rapidement cadrés (projets d'action). Nous le réaffirmons, l'appropriation des savoirs est complexe car nous manquons de temps ; le rapport l'indique bien² et l'absence de mise en activité des élèves ne leur permet pas de comprendre pleinement les méthodes et les outils du pôle méthodologique ainsi que leur place dans le secteur sanitaire et social. Les écarts académiques dans la compréhension des attendus et les différences de notation sont peu acceptables et doivent être contenus. Nous tenons à rappeler que la motivation des élèves étaient, avant 2010, très présente à l'entrée au lycée. Les options de seconde (sms et bph) donnaient du temps aux élèves pour identifier, avec clarté, connaissances, méthodes associées, études et professions s'y rattachant. Depuis la réforme du lycée, cette motivation s'est amoindrie et l'enseignement d'exploration Santé Social, sous sa forme actuelle, est en cause. Les composantes clés de la construction d'une culture médico-sociale ne sont que très partiellement approchées. La montée des effectifs ne redoublant plus risque d'aggraver cette situation.

Si nous regardons également les conditions d'évaluation d'autres épreuves du bac ST2S, qu'en est-il de l'épreuve de BPH/évaluation par compétences ; Quel bilan ? Des compétences regroupées dans l'évaluation par compétences ne semblent pas faire l'unanimité/ Possibilité d'un transfert sur l'épreuve écrite de STSS ?

Mr Dumon : Actuellement, je l'espère, toutes les académies évaluent l'épreuve de BPH par compétences. Les formations académiques ont permis que cette évaluation soit intégrée dans l'enseignement. L'accompagnement par l'Inspection ne fait pas état des retours du Snes mais il leur sera porté une attention ..

Mme Carotti : Nous attendons le bilan de l'épreuve BPH. Nous n'envisageons pas pour l'instant cette étape pour l'épreuve écrite de STSS.

Mr Dumon : Reprenant les contenus du bilan de la réforme de la voie technologique et la place de l'AP, est-ce réellement vu comme un ajustement des postes ? Qu'en pense le Snes ?

² http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/49/7/2016-060_reforme_voie techno_673497.pdf p22-23 ; p45

SNES : Notre lecture du Bilan de la réforme de la voie technologique³ : **Pour la série ST2S, il indique les difficultés pour articuler les savoirs avec les attendus du postbac mais souligne aussi des poursuites d'études semées d'embûches.** Le cadrage actuel du projet est jugé contraignant et est difficile à mettre en œuvre dans le temps imparti. Les contenus de la série ST2S ne préparent pas aux concours d'entrée des écoles d'infirmiers ou des écoles sociales, principales poursuites d'études recherchées par les élèves. Ces derniers subissent une sélection rude en STS s'expliquant par une mise en concurrence avec les bacheliers des filières générales. Pire, de nombreux bacheliers sont laissés sans solution de la part du service public de l'Éducation Nationale puisque beaucoup se préparent aux concours d'entrée par l'intermédiaire de préparations postbac privées coûteuses ou s'inscrivent en licence considérée alors comme une solution d'attente. La mission constate que cette série ne fait pas l'objet de la part de l'institution d'un pilotage et d'un suivi à la hauteur de ses effectifs et de ses caractéristiques. Cela justifierait par ailleurs une meilleure coordination avec le ministère chargé des affaires sanitaires et sociales. Sa principale et seule préconisation repose sur l'offre systématique de modules de préparation aux concours des instituts du secteur sanitaire et social dans les lycées proposant la série ST2S à laquelle nous adhérons puisqu'il s'agit d'une de nos revendications anciennes.

En ce qui concerne l'AP, le Snes rappelle les dégâts de la mise en œuvre de la réforme ST2S comme pour les autres séries. Cet enseignement n'est pas investi. Dans le meilleur des cas, il est d'abord là pour combler le manque d'heures pour les disciplines où les programmes et les attentes au bac sont importants : place du projet, épreuves terminales... Les attendus de l'AP (orientation, approfondissement ...) sont « bricolés » car les conditions de mise en œuvre ne sont pas acceptables (temps insuffisant, classe entière, AP désolidarisé des disciplines technologiques ...).

Certes, le rapport préconise des amorces d'amélioration de la voie technologique intéressantes (mieux faire connaître la voie, renforcer l'attractivité et l'image par un plan national de communication relayé dans les académies, ... former à l'approche collaborative, développer la co-intervention enseignement général et technologique, développer l'offre technologique, augmenter les capacités d'accueil en IUT, maintenir des capacités d'accueil en STS...) mais sans éléments de financement ; il est plus discutable sur des préconisations manquant d'ambition voire même pour certaines pleinement contestables (donner plus d'importance au travail personnel des élèves, « diffuser les bonnes pratiques » avec l'AP, ...).

Les enseignants STMS s'interrogent notamment sur les réformes en cours (refonte des formations du travail social), des BTS et l'orientation des bacheliers ST2S, le manque de DUT, et, comme le souligne le bilan de la réforme de la voie technologique, la voie d'attente que représente l'entrée en L1 d'une majorité des bacheliers ST2S. Nous sommes confortés par le rapport dans notre demande d'enquête sur le devenir des bacheliers ST2S ainsi que sur le constat d'un manque prégnant de préparation aux concours.

Mme Carotti/Mr Dumon : Vous avez été, semble-t-il, entendu à la précédente réunion de la 20ème CPC (commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social) par la Dgesco⁴. Nous observons des ouvertures de BTS ESF

³ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/49/7/2016-060_reforme_voie techno_673497.pdf p54

⁴ Réunion du 15 décembre 2016/ demande par le SNES de réaliser une enquête sur le devenir des bacheliers

(académie de Versailles...) et SP3S ainsi que le BTS diététique (académies d'Amiens, Lille, Paris). Les bacheliers ST2S recrutés dans ces formations sont nombreux à être sérieux et réussissent s'ils passent le cap de l'adaptation pour ces formations supérieures « scientifiques ». C'est aussi le cas en DTS IRMT (académie de Lille). Il est vrai qu'en BTS diététique, les retours sont différents : la première année est difficile. Le BTS orthèse/prothèse (académies de Montpellier, Lille) a un recrutement différent puisque ce ne sont que des sortants de bac pro mais les deux ouvertures de sections profilent une demande de bacheliers ST2S. Nous sommes ravis de voir que les admissions dans les instituts préparant au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale⁵ sont intégrées à APB.

SNES : C'est positif effectivement mais l'accès à ces formations est réservé à des élèves ayant un bon niveau scientifique et un esprit critique développé. Nos élèves se dirigent plus généralement vers le DE Infirmier, les BTS mais dont l'avenir questionne (BTS ESF et SP3S). Les DE de travailleurs sociaux sont difficilement accessibles ainsi que d'autres formations plus rares telles que la licence sciences sanitaires et sociales. Où en sont les chantiers en cours pour le BTS ESF et le DE CESF car de nombreux collègues s'interrogent tant sur le maintien de ces formations dans les lycées et pour leur avenir.

Mme Carotti : Il faut d'abord rassurer les enseignants, le BTS ESF n'est pas remis en cause par la refonte des formations sociales. Ce BTS présente une employabilité plus positive dernièrement (Habitat, logement, rénovation urbaine...) et une proportion d'étudiants poursuivent en Licence professionnelle, ce qui n'est pas à négliger. Nous considérons d'ailleurs la liaison Bac pro-BTS comme positive car l'emploi des Bac pro et leur demande légitime de poursuite d'études sont des points centraux dans nos réflexions.

SNES : Vous confirmez donc le niveau cadre intermédiaire ?

Mme Carotti : Oui et l'enquête de la Drees le confirme. Le BTS ESF sera très vite l'un des prochains chantiers de la 20^è CPC puisque la mise en place des formations en blocs de compétences se poursuit. Le BTS SP3S le sera également .

SNES : Nous relançons régulièrement l'Inspection sur la publication du suivi des 7 lycées pilotes pour le BTS SP3S. Le discours du rapporteur du chantier « Travail Social » lors de la réunion du 15 décembre dernier de la 20^è CPC nous a surpris puisqu'il signalait l'absence d'une certification en niveau 3 pour l'aide à domicile. Le SNES mais aussi d'autres organisations syndicales ont contesté cette information avec l'existence du BTS SP3S.

Mme Carotti : En effet. Les travaux pour ce BTS vont être lancés et ce sera l'occasion de présenter son bilan (insertion professionnelle des diplômés). La mise en place des blocs de compétences sera l'occasion de mener aussi une réflexion sur la partie encadrement/management d'une équipe en lien avec le secteur de l'aide à domicile.

ST2S

⁵ Arrêté du 9 août 2016 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale : entrée dans la procédure APB et suppression des concours d'entrée !

SNES : Le DE CESF ? Nous vous rappelons notre revendication : maintenir cette formation dans les formations supérieures du lycée.

Mme Carotti : Rappelle le schéma directeur global des formations sociales proposé par la cpc « intervention sociale » du ministère de la Santé et des Affaires Sociales⁶ et la rapidité des travaux en cours... A été installé très récemment un « groupe de coordination » où est associé en plus de quelques membres de chaque groupe de travail, la Degsco, la Dgsip et l'Inspection Générale. Cette instance ne se substitue pas aux Gt et n'a qu'un rôle consultatif. Son regard porte sur le socle commun des compétences et les compétences spécifiques de chacun des DE. Nous n'en sommes qu'aux Référentiels d'Activités Professionnelles et suivons les travaux. Nous ne savons rien de l'architecture. Ce que nous ne souhaitons pas, c'est reprendre le modèle du DE AES⁷ avec l'éventualité d'une formation commune et des options correspondant aux 5 formations sociales. Ce n'est pas pour nous envisageable.

La DGSIP va également associer les enseignants, les IA-IPR pour les passerelles.

SNES : Nous concluons par notre souci sur le métier des enseignants et la situation réelle du travail des enseignants confrontés aux réformes successives. Les positionnements de l'Administration engendrent des problèmes liés aux pertes de repères disciplinaires, aux procédures d'évaluation, mais également aux finalités mêmes des formations et aux possibilités de réussite dans les poursuites d'études. Les collègues souhaitent être entendus.

⁶ http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cpc_-_remis_a_segolene_neuville_11102016.pdf : maintien des 5 diplômes d'État dont le DE CESF

⁷ Diplôme d'État Accompagnant Éducatif Social : la formation et les ouvertures de sections au sein du service public de l'Éducation sont proposées par la DGCS depuis septembre 2016 avec les 3 spécialités avec le schéma suivant : période de détermination puis choix de la spécialité)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478>